

Certificat de Spécialisation agricole Jardinier de Golf et Entretien Sols Sportifs Engazonnés

CSa JGESSE

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Entretien d'un terrain de golf ou d'un terrain de sport engazonné, en toute sécurité, dans le respect de l'environnement et du développement durable.
- Effectuer la maintenance des matériels, installations et équipements.

Entreprises d'accueil

- Golfs.
- Micro-structures golfiques.
- Entreprises paysagistes, spécialisées dans l'aménagement et l'entretien : de terrains de golf (Qualigolf terrassement, Qualigolf parcours, Qualigolf arrosage) et de sols sportifs engazonnés.
- Collectivités territoriales qui peuvent être amenées à prendre en charge au sein de leurs équipes les activités d'entretien.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAPa / BEPa / BPpa / Bac Pro dans le domaine des espaces verts et aménagements paysagers, ou justifier d'au moins 1 an d'expérience dans l'un de ces domaines (Possibilité d'intégrer ce cursus sur dérogation).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
56321403 2278

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

560 heures (sur 1 an).
Départ en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 semaines en UFA par mois en respectant la saisonnalité.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Contenu de formation

Unités Capitalisables
<p>UC1 : Être capable de mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers d'un parcours de golf et d'un terrain de sport dans le respect des règles de sécurité.</p>
<p>UC2 : Être capable de mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers des terrains de sport dans le respect des règles de sécurité et des règles de jeu de golf.</p>
<p>UC3 : Être capable d'assurer la maintenance des installations, des équipements et des matériels dans le respect des règles de sécurité.</p>
<p>UC4 : Être capable d'organiser son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Type	Forme
UC1 : Être capable de mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers d'un parcours de golf et d'un terrain de sport dans le respect des règles de sécurité.	Ponctuel	Pratique explicitée
UC2 : Être capable de mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers des terrains de sport dans le respect des règles de sécurité et des règles de jeu de golf.	Ponctuel	Pratique explicitée
UC3 : Être capable d'assurer la maintenance des installations, des équipements et des matériels dans le respect des règles de sécurité.	Ponctuel	Pratique explicitée
UC4 : Être capable d'organiser son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.	Ponctuel	Pratique explicitée

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Capitalisation des UC : 4 UC.

Validation partielle possible, bénéfique sur 5 années.

Equivalences : VAE.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du Bac ProA AP dans l'UFA	-	100%	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CS Arrosage Intégré.
- CS maintenance des terrains de sports et de loisirs.
- Titre homologué intégrant de parcours de golf.

Débouchés professionnels :

Jardinier de terrains sportifs engazonnés (grands terrains de jeux : football, rugby, baseball, golf, hippodrome...).

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 993 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : SIBRA.
- Transports scolaires : LHISA Ligne 51 et 52.
- Gare TGV Ter à proximité : Gare Annecy.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Enseignement axé sur la technique avec de petits effectifs.
- Formation en partenariat avec le golf de l'Evian Resort.
- Dans le cadre de cette formation, les apprenants passent ou renouvellent le certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail).
- Une préparation à la conduite en sécurité de 21h se référant à la R372m catégorie N°8, une attestation de formation lui sera délivrée ainsi qu'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux AIPR.
- Une formation + test permis tronçonneuse catégorie ECC1.
- Un réseau fidélisé de partenaires d'entreprises.
- Plus de 30 ans d'expérience dans la formation en aménagements paysagers.
- Des intervenants experts dans le domaine du paysage.

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

Etablissement agréé par la DIRECCTE en tant que centre certificateur du Titre Professionnel « Ouvrier du paysage » sur notre site de Chavanod (ISETA-ECA, route du crêt d'Esty, 74 Chavanod).

- Une salle équipée d'un vidéo projecteur.
- Salle informatique avec logiciel spécifique de CAO/DAO.
- Possibilité d'utiliser une photocopieuse.
- En fin de formation possibilité de participer à la mise en place d'une compétition internationale « Evian Championship ».
- Travaux pratiques mise en place sol sportif engazonné 3 jours.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Référente handicap

Emilie FAVIER DUCLOS
emilie.favier-duclos@iseta-eca.cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026